



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Mashologu (Lesotho)	1
Discours de M. Hambro (Norvège)	3
Discours de M. Rabemananjara (Madagascar)	6
Discours de M. Malik (Indonésie)	11
Intervention du représentant de l'Afrique du Sud	15

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MASHOLOGU (Lesotho) [*traduit de l'anglais*] :
Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que la délégation du Lesotho s'associe aux délégations qui l'ont précédée à cette tribune pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale.

2. Nous voudrions aussi saisir cette occasion de rendre hommage à la mémoire de votre prédécesseur, M. Arenales, dont la mort prématurée a privé non seulement son pays mais aussi notre organisation d'un homme d'Etat de grande valeur.

3. Le préambule de la Charte des Nations Unies réaffirme la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes, des femmes et des nations, grandes et petites. C'est pourquoi, en faisant le bilan des succès et des échecs de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes fondés à nous demander dans quelle mesure cette institution mondiale nous a aidés à nous rapprocher de ces nobles objectifs et dans quelle mesure les Etats Membres appliquent ces principes fondamentaux de la Charte dans leurs rapports mutuels.

4. Au Lesotho, comme dans toutes les nations sincèrement pacifiques, nous cherchons à favoriser la coopération et la paix dans le monde conformément aux dispositions de la Charte, en particulier parce que nous croyons que les droits de l'homme et le progrès économique et social ne peuvent s'épanouir dans une atmosphère dépourvue de paix. C'est là une considération qui joue un rôle essentiel dans la détermination et la mise en oeuvre de notre politique intérieure et de notre politique étrangère. Il est cependant troublant de constater que lors de nos délibérations dans cette haute assemblée de gouvernements et d'hommes d'Etat, nous oublions trop souvent et trop facilement que le but ultime de tous nos efforts doit être le bien-être des

hommes et des femmes en tant qu'individus. Dans les petites communautés en voie de développement comme la nôtre, ce qui nous intéresse avant tout, ce ne sont pas les idées générales et les grands concepts abstraits, mais les gens et les problèmes primordiaux de l'existence humaine. C'est ce qui nous incite à intervenir aujourd'hui pour rappeler les réalités humaines sous-jacentes à nos discussions dans cette assemblée.

5. Nous avons au Lesotho un grand sujet de préoccupation qui est le racisme. Comme tous les autres Membres de cette organisation, nous réprouvons de toutes nos forces la discrimination fondée sur la race, la couleur ou la religion. Aussi n'est-ce pas sans inquiétude que nous constatons qu'aujourd'hui les pratiques discriminatoires n'ont pas encore été totalement extirpées de notre monde. Certains pays nous apportent certes quelque réconfort par leurs efforts sincères pour venir à bout de ce problème, mais nous nous sentons découragés par la mauvaise volonté, voire la résistance, qu'on observe dans d'autres pays. Nous sommes persuadés que la meilleure et, à vrai dire, la seule manière possible de supprimer le racisme et la discrimination et de refouler l'immense cortège de souffrances humaines qui va de pair avec ces politiques, c'est la communication et la négociation pacifique. Nous sommes absolument convaincus qu'il ne peut rien sortir de bon pour quiconque d'une attitude négative de non-coopération.

6. L'expérience nous a montré qu'avec de la détermination les Etats indépendants qui permettent la participation complète et harmonieuse de tous les hommes sans distinction de race peuvent prospérer en Afrique. Ce seul fait rend d'autant plus aberrante et dangereuse la politique poursuivie en Rhodésie par le régime illégal de Smith et de ses partisans, qui refuse obstinément à la population africaine et à ses chefs le droit de participer de manière équitable et réelle au gouvernement de leur pays. Nous espérons sincèrement que les Etats Membres de cette organisation continueront de souscrire, à propos de la Rhodésie, au principe selon lequel on ne peut parler d'indépendance tant que la majorité n'exerce pas ses droits et qu'ils refuseront au régime illégal la satisfaction d'une reconnaissance aussi longtemps qu'il poursuivra sa politique irresponsable et dangereuse. Nous constatons que les sanctions obligatoires, que nous avons appuyées, n'ont pas produit l'effet espéré sur le régime illégal; aussi nous demandons instamment que les mesures déjà appliquées soient renforcées et nous nous déclarons prêts à appuyer toute nouvelle mesure tendant à supprimer cette situation illégale. Toutefois, nous n'envisageons pas sans de sérieuses réserves l'éventualité d'un durcissement des sanctions à l'égard de notre région car notre économie naissante et, à vrai dire, notre survie même, seraient alors gravement menacées.

7. Malgré les efforts de cette organisation pour faire disparaître le colonialisme de la surface du globe, le

Portugal reste encore accroché aux territoires de l'Angola et du Mozambique. La thèse selon laquelle la politique colonialiste anachronique du Portugal constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales a été souvent accueillie avec scepticisme, mais la résolution de censure adoptée récemment par le Conseil de sécurité contre le Portugal en raison des menées illégales de ce pays sur le territoire d'un Etat Membre de notre organisation prouve que par sa nature même la politique coloniale du Portugal fait peser une menace très réelle sur la paix internationale. En outre, comme nous l'avons déjà indiqué, nous ne saurions que condamner dans les termes les plus vigoureux toute forme de gouvernement fondée sur des mythes raciaux et sur le paternalisme.

8. Sans doute toutes les nations et tous les peuples désirent-ils la paix, mais il est néanmoins inévitable que des divergences se fassent jour de temps en temps dans les relations entre nations ou entre groupes de nations. Le Lesotho est résolument attaché au principe du règlement pacifique des différends et sait combien il importe de renoncer à la guerre ou aux menaces de guerre en cas de différend. Aussi n'est-ce pas sans inquiétude que nous voyons les nations, grandes et petites, se laisser aller à recourir à l'installation et à l'utilisation effective d'armes de destruction pour régler leurs différends, au plus grand mépris des moyens traditionnels de négociation, de médiation ou d'arbitrage que cette organisation a toujours cherché à favoriser. Parallèlement, on voit se développer une tendance à perdre le respect de la vie humaine et à méconnaître les souffrances des victimes de la guerre et de la violence. Sans chercher à attribuer les responsabilités, il est facile de constater que les victimes de la guerre du Viet-Nam ne sont plus désormais que de simples statistiques qui accompagnent la publication de chaque compte rendu sur ce conflit tragique. Le Lesotho croit que les parties au conflit devraient faire des efforts accrus pour parvenir à un règlement négocié afin d'éviter de nouvelles pertes de vies innocentes.

9. La situation au Moyen-Orient montre elle aussi à quel point il importe de négocier, que ce soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres voies, pour parvenir à un règlement. Les combats qui se poursuivent de part et d'autre des lignes de cessez-le-feu, que le Secrétaire général a qualifiés aussi de lignes d'affrontement, prouvent assez que la tension qui règne dans la région ne peut être supprimée définitivement par une victoire militaire de l'un des deux camps. Nous réaffirmons notre conviction que seules des négociations sur la base d'une reconnaissance honnête des réalités politiques peuvent aboutir à une paix durable. Le fait qu'Israël est une réalité politique ne peut être contesté. Mais que cet Etat ait le droit de transformer une occupation par la force en annexion légale, voilà qui ne saurait être admis. Israël doit cependant recevoir la garantie qu'il pourra continuer d'exister sans craindre d'être attaqué. Il doit aussi se voir garantir des frontières sûres et reconnues. Le Lesotho souhaite qu'Israël et ses voisins arabes n'oublient pas le sort malheureux de leurs populations qui sont contraintes de vivre dans l'ombre menaçante de la guerre en attendant le jour du règlement définitif. Il faut cependant remarquer qu'il ne tient pas seulement aux deux parties au conflit que ce règlement définitif puisse intervenir : l'ingérence des grandes puissances en a reculé la perspective. Il faut espérer que les

puissances en question comprendront la futilité de leur intervention et qu'elles coopéreront avec cette organisation pour amener sans délai les parties au conflit à entamer des négociations pour parvenir à un règlement fondé sur la confiance mutuelle.

10. La crise du Nigéria n'est pas seulement une tache sur l'image de l'Afrique, elle est aussi un défi à la conscience des hommes. Nous prions instamment les Membres de cette organisation de considérer avec sympathie et émotion les pertes que cette grande nation africaine a déjà subies et de renoncer à toute action susceptible d'aggraver la situation. Nous croyons dans l'intégrité territoriale des Etats Membres, et nous condamnons donc le tribalisme, la sécession et la persécution des minorités, qui ne sont que forces de perturbation. Un Nigéria uni et paisible peut apporter une contribution illimitée au progrès de l'Afrique.

11. Nous réaffirmons notre foi dans la nécessité d'un désarmement complet. Et c'est avec inquiétude, avec angoisse, que nous observons la mise au point de nouvelles armes de guerre de plus en plus perfectionnées, notamment des engins nucléaires plus puissants et des armes chimiques et bactériologiques, dont la nature même fait peser une lourde menace sur l'espèce humaine tout entière. Aussi nous espérons vivement que le travail entrepris par la Conférence du Comité sur le désarmement pour préparer un traité sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace donnera les résultats escomptés.

12. Il y a longtemps qu'on a reconnu le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement économique. Si nous voulons le désarmement, c'est donc aussi parce que nous croyons qu'une part appréciable des ressources qui seraient libérées par une réduction des dépenses militaires pourrait être consacrée à des projets de développement économique et social dans tous les pays.

13. La position du Lesotho sur la question de l'admission de la République populaire de Chine au sein de cette organisation n'a pas changé. Quelle que soit la solution qui sera adoptée en définitive, la République de Chine doit conserver sa qualité de Membre. Nous affirmons sans équivoque que toute décision qui interdirait aux représentants de la République de Chine de siéger dans cette assemblée ou dans tout autre organe de l'Organisation des Nations Unies serait injuste et absolument indigne de notre organisation dans ses rapports avec les Etats Membres. La République de Chine a amplement démontré son droit non seulement d'exister en tant qu'Etat souverain et indépendant, mais aussi de participer de manière constructive aux affaires du monde.

14. En ce qui concerne le problème de la division de la Corée, la délégation du Lesotho réaffirme son soutien aux efforts de toutes les parties pour trouver une solution à cette situation dans le cadre de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Le Gouvernement du Lesotho demande par conséquent à toutes les parties de reconnaître le rôle légitime de l'Organisation des Nations Unies dans son effort pour maintenir la paix et fournir son arbitrage en vue d'ouvrir la porte qui mène à la solution de ce problème depuis si longtemps sans réponse. Nous restons confondus devant l'attitude du Gouvernement de la Corée du Nord, qui, tout

en se prétendant appuyé par la population, montre tant de réticence à coopérer avec l'organe approprié des Nations Unies. Il y a là, nous semble-t-il, un exemple de politiciens qui placent leurs propres intérêts au-dessus de ceux du peuple dont ils se proclament les serviteurs.

15. Avant de quitter le terrain des luttes politiques, je voudrais dire quelques mots de certaines situations qui sont un défi à notre organisation. Au premier rang d'entre elles figure la question de la division de l'Allemagne. Le démembrement des nations pour des raisons purement idéologiques ne contribue pas au maintien permanent de la paix. L'occupation militaire de la Tchécoslovaquie puis l'ingérence des pays du Pacte de Varsovie dans ses affaires intérieures sont des souvenirs encore très frais dans nos mémoires, et nous songeons aux navrants événements survenus en Hongrie en 1956. La situation en Irlande du Nord, où, soit dit en passant, le Gouvernement britannique semble s'être départi de son hostilité déclarée à toute démonstration de force, montre bien quels sont les dangers inhérents à toute forme de discrimination et d'intolérance. Enfin, un phénomène nouveau a surgi qui, s'il devait rester incontrôlé, pourrait instaurer une nouvelle ère de terreur dans notre monde déjà si troublé. Je veux parler des détournements d'avions par des individus et des groupes irresponsables qui ont fait preuve d'un mépris criminel pour le droit et l'ordre internationaux. Nous pensons qu'il est temps que la communauté internationale agisse pour assurer sa propre protection.

16. L'Organisation des Nations Unies peut beaucoup aider au progrès des pays en voie de développement, mais il va sans dire que le succès ou l'échec dépendent largement du bon vouloir et de la détermination des pays développés Membres de notre organisation, qui ont les moyens d'apporter au développement une contribution substantielle en espèces ou en nature. Le Gouvernement du Lesotho a conscience de la grave pénurie de techniciens qualifiés et du sous-développement qui freinent la croissance économique de nombreux pays, y compris certains qui possèdent de riches ressources naturelles. Aussi apprécions-nous à leur juste valeur l'assistance technique et la formation professionnelle assurées par le Programme des Nations Unies pour le développement et par les nombreuses institutions spécialisées de l'Organisation. Nous continuerons, dans la mesure de nos modestes moyens, à contribuer régulièrement aux ressources de l'Organisation des Nations Unies et des organismes qui s'y rattachent.

17. Pendant la première Décennie des Nations Unies pour le développement, nous avons eu la déception de constater la lenteur des progrès réalisés pour favoriser le commerce mondial. L'expérience a montré que les buts que nous nous étions fixés et les difficultés qu'il fallait surmonter exigeaient un effort de détermination et d'étroite coopération bien plus grand que celui que la plupart des Etats Membres de cette organisation étaient disposés à consentir. Ce n'est pas la charité que demandent les pays en voie de développement, mais bien plutôt un réajustement des termes de l'échange et des conditions de l'aide de manière à assurer la prospérité de tous. Ici encore, les pays économiquement avancés ont le pouvoir de redresser ou d'aggraver la situation. Ce que nous attendons d'eux, ce sont des actes et pas simplement de bonnes intentions et de pieuses résolutions.

18. Mon gouvernement est conscient du rôle capital qu'a joué l'Organisation des Nations Unies dans le développement du droit international dans le monde contemporain. Nous pensons que tous les grands changements qui ont eu lieu dans le monde au cours des deux dernières décennies devraient trouver place dans un système de relations juridiques. C'est là une tâche d'autant plus urgente que certains Etats ont tendance à prendre des décisions unilatérales pour des motifs d'ordre purement intérieur, sans se soucier de leurs engagements antérieurs ni de leurs obligations au titre de la Charte, à laquelle nous avons tous souscrit. S'il doit y avoir une justice internationale, ce ne peut être que dans le cadre du droit international. C'est pourquoi nous attachons tant d'importance à l'issue de la récente Conférence des Nations Unies sur le droit des traités, à laquelle nous avons participé. Notre pays n'a pas de littoral et nous sommes complètement environnés par notre voisin le plus proche, l'Afrique du Sud; de ce fait, nous nous intéressons de très près au développement du droit international s'appliquant aux pays sans littoral. Nous espérons que les efforts tendant à réduire et finalement éliminer les problèmes des pays sans littoral seront poursuivis. Pour nous, il ne s'agit pas de régler une question purement politique, mais bien de faire face à la réalité de notre situation géographique, qui est unique en son genre et que nous prions nos amis d'essayer de comprendre.

19. Nous sommes une petite nation et en tant que telle nous continuons à placer nos espoirs dans l'Organisation des Nations Unies et nous tenons à réaffirmer notre foi dans les objectifs inscrits dans la Charte. Nous croyons que cette organisation, qui est le lieu de confrontation par excellence de l'opinion publique mondiale, a le pouvoir d'arrêter le dangereux courant d'événements dont nous avons parlé. A moins que nous unissions nos forces pour faire disparaître une fois pour toutes les méfaits de la division, de l'intolérance et de l'égoïsme, notre monde sera condamné à l'extinction. Peut-être serait-il à propos de nous souvenir d'une expression courante : "Ceux que les dieux veulent détruire, ils commencent par les rendre fous."

20. M. HAMBRO (Norvège) [*traduit de l'anglais*] : Madame la Présidente, il n'est rien qu'on puisse dire de cette tribune pour rehausser votre honneur et votre prestige, mais mon gouvernement tient à joindre sa voix au chœur impressionnant des félicitations et des bons vœux qui vous ont été prodigués. Nous voudrions également dire ici notre profond respect pour la mémoire de feu M. Arenales, qui présida la dernière session de notre assemblée. Avant de commencer, je souhaiterais transmettre à notre secrétaire général les vœux de mon gouvernement et l'assurer chaleureusement de notre compréhension et de notre confiance.

21. Nous nous réunissons aujourd'hui, comme souvent par le passé, dans l'ombre de conflits armés qui se déroulent dans de nombreuses régions du monde. Les événements tragiques du Viet-Nam, du Moyen-Orient et du Nigéria, tout comme l'impasse de la situation en Afrique australe, ont une incidence directe sur le climat politique en général et influent sur notre capacité de traiter d'autres problèmes urgents qui se posent aujourd'hui. Le Secrétaire général a souligné ces dangers dans l'introduction à son rapport annuel [A/7601/Add.1]. Avec un réalisme lucide, il nous avertit que le temps commence à manquer pour régler les

problèmes du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour développer des relations amicales entre les nations et pour instaurer la coopération internationale. C'est aussi le sentiment qu'ont exprimé nombre d'orateurs au cours de la présente discussion.

22. L'optimisme de l'immédiat après-guerre a fait place depuis longtemps à des sentiments plus mêlés. La coopération internationale, si essentielle à notre survie, cède souvent le pas à des politiques inspirées par des considérations plus étroites et plus limitées. Il faut renverser cette tendance avant qu'il ne soit trop tard. Nous devons renforcer la coopération internationale et utiliser notre organisation de manière plus efficace. Cela ne signifie pas pour autant que tous les problèmes doivent être soumis à cette assemblée pour y être discutés et réglés. Il y a bien des questions qui peuvent être traitées de meilleure manière et plus efficacement dans le cadre de relations bilatérales directes ou dans celui d'une organisation régionale. Mais même ainsi, les problèmes doivent être envisagés dans une perspective plus large, sans que jamais soient perdus de vue les intérêts légitimes de la communauté mondiale.

23. Mon gouvernement s'efforce de poursuivre une politique étrangère fondée sur un sentiment vigoureux de solidarité internationale et sur la pleine conscience de l'interdépendance de toutes les nations. C'est ce qui explique pourquoi nous appuyons si fermement l'Organisation des Nations Unies. Il me faut d'ailleurs souligner que cet appui prend source au plus profond de l'opinion de toutes les couches de population de mon pays.

24. Nous devons suivre une politique pragmatique, mais le réalisme ne doit pas dégénérer en un pessimisme stérile. Nous ne devons pas oublier les progrès accomplis dans la coopération internationale depuis la dernière guerre mondiale, surtout dans les domaines des affaires économiques et sociales. En maintes occasions et dans maints contextes, l'Organisation des Nations Unies a également beaucoup contribué à régler ou à aider à régler des différends politiques. Il est maintenant nécessaire de regarder vers l'avenir et d'imaginer de nouvelles méthodes et des programmes nouveaux. Nous devons regarder le monde tel qu'il est, mais sans cependant nous laisser accaparer par nos soucis présents au point de perdre de vue nos perspectives. Jamais, jamais nous ne devons oublier que nos intérêts communs sont incommensurablement plus forts et plus durables que ce qui peut nous diviser.

25. Nous devons tirer la leçon des erreurs du passé, mais nous délester du poids de nos défaites. Nous portons le fardeau des problèmes d'aujourd'hui, et ceux de demain sont déjà là que nous devons affronter avec enthousiasme. Les générations qui montent exigent de nous un esprit nouveau de détermination et de coopération pour rechercher des solutions à nos problèmes communs et lancer de nouvelles entreprises de dimension planétaire. Si nous ne sommes pas animés de cette volonté d'aboutir, les programmes que nous élaborons et les mécanismes que nous mettons en place ne seront d'aucune utilité.

26. Aujourd'hui, chaque fois que nous nous trouvons en face d'un problème sérieux, nous avons tendance à l'abandonner aux grandes puissances. Simultanément, les grandes puissances subissent l'assaut de critiques leur reprochant de

s'arroger de trop grands pouvoirs et de prétendre décider du sort de tous les pays, grands et petits. Les grandes puissances, les Etats de moyenne importance et les petites nations devraient accorder leurs rôles respectifs et les jouer ensemble dans un effort commun pour dénouer les problèmes qui nous concernent tous. Ces rôles sont complémentaires ou du moins devraient l'être. Sur certaines questions, comme par exemple la limitation des armements stratégiques, nous avons le sentiment que les grandes puissances doivent prendre la tête. C'est aussi le cas des événements du Moyen-Orient. Toutefois, les autres pays ne sont pas pour autant déchargés de toute responsabilité.

27. Pour ce qui est du désarmement, les petits pays devraient faire entendre leur voix, faire comprendre leur inquiétude aux grandes puissances, qui semblent en faire bien moins que ne l'exige la situation. Mon gouvernement espère ardemment que les Etats-Unis et l'Union soviétique entameront sous peu des conversations au sujet de la limitation des armements stratégiques. Chaque nouveau retard accroît notre désarroi et nous sommes très préoccupés par l'absence de progrès.

28. Il est de la plus haute importance aussi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] soit ratifié par le plus grand nombre possible de nations. Il importe tout particulièrement que les grandes puissances donnent l'exemple, et nous applaudissons à la mesure que le Royaume-Uni a prise à cet égard. L'ouverture des conversations sur la limitation des armements stratégiques et l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires seront des événements non seulement très importants intrinsèquement, mais aussi de nature à favoriser le climat de confiance indispensable au progrès, y compris dans d'autres domaines.

29. Un autre événement du même ordre est le projet de conférence sur la sécurité européenne. Mon gouvernement a répondu favorablement à l'invitation du Gouvernement finlandais à prendre part à une telle conférence. Celle-ci devrait être préparée très soigneusement et recevoir la participation du Canada et des Etats-Unis. Cette conférence serait de nature à améliorer le climat politique du monde; mais, réciproquement, son succès dépendra de ce climat politique. Je manquerais à la franchise si je ne disais pas que les événements de Tchécoslovaquie pourraient avoir des répercussions importantes sur l'atmosphère politique de notre monde.

30. Il est une autre situation qui est pour nous tous un sujet de préoccupation et d'inquiétude, je veux parler du Moyen-Orient, où aucun progrès ne semble avoir été accompli depuis l'an dernier. Il faut chercher la solution de ce conflit dans le cadre de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 [242 (1967)], qui constitue la base de la mission de l'ambassadeur Jarring. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts que déploie l'ambassadeur pour faire appliquer la résolution du Conseil, et nous nous réjouissons de voir les grandes puissances s'attacher de plus en plus à trouver une solution. A nos yeux, il ne s'agit pas d'imposer une solution, mais plutôt de définir les éléments d'une solution et d'élargir le terrain d'entente en vue de son acceptation, ce qui renforcerait la position de l'ambassadeur Jarring.

31. Tout en encourageant les grandes puissances à assumer leurs responsabilités quant au maintien de la paix et de la

sécurité internationales, nous devrions tous, même les petits Etats, faire de notre mieux pour chercher et proposer des solutions. Par-dessus tout, nous devrions nous engager à accepter notre part des charges et des responsabilités afférentes à un règlement du conflit. Le Gouvernement norvégien a déjà déclaré qu'il était prêt à contribuer à un plan de développement économique pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient si l'on convenait d'un tel plan.

32. L'un des facteurs déterminants de l'ensemble de la situation au Moyen-Orient est le problème des réfugiés. Ce n'est pas seulement un problème humanitaire, mais avant tout, comme l'a montré l'évolution récente des événements, une question politique qui doit être réglée si l'on veut trouver une solution durable au conflit du Moyen-Orient.

33. Les souffrances de la population civile du Nigéria nous ont causé une profonde émotion. Pour des raisons strictement humanitaires, le Gouvernement norvégien a contribué à l'oeuvre internationale de secours aux populations civiles. Les nombreux appels lancés par les gouvernements nordiques ont été motivés uniquement par le désir d'accroître l'efficacité des secours et d'appuyer toute mesure susceptible de contribuer à la solution du conflit. Nous regrettons vivement qu'il n'ait pas encore été possible de parvenir à un accord pour la reprise des vols transportant des secours et des fournitures.

34. Le Gouvernement norvégien n'ignore rien des efforts immenses déployés par l'Organisation de l'unité africaine pour trouver une solution au conflit et il est d'avis que cette organisation est particulièrement qualifiée pour trouver une base propice à une solution négociée. Les Ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont récemment discuté ce problème au cours de leur réunion de Reykjavik, en Islande. Les pays nordiques continueront à donner leur appui total aux efforts de médiation entrepris par l'intermédiaire de l'Organisation de l'unité africaine et par d'autres voies particulièrement appropriées pour rapprocher les parties et les amener à négocier.

35. Mon gouvernement, qui est l'un de ceux qui ont le plus contribué à l'oeuvre de secours depuis le début de la guerre civile, a l'intention de répondre positivement aux demandes d'assistance qui pourront être faites pour la reconstruction des régions dévastées par la guerre lorsque les hostilités auront pris fin. Le Gouvernement norvégien est disposé également à satisfaire les demandes d'observateurs et de personnel pour les unités de contrôle dans le cadre des opérations de secours ou d'un cessez-le-feu.

36. La mer et tout ce qu'elle renferme ont toujours joué un grand rôle dans la vie de l'homme. Cette importance de la mer transparaît dans l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies, qui n'a cessé d'apporter une contribution positive à l'édification d'un droit maritime moderne. Cependant, ce n'est que de fraîche date que les profondeurs mystérieuses des océans sont entrées dans le domaine de la coopération internationale. Notre organisation s'est lancée dans une tâche immense et complexe lorsqu'elle a abordé la question du lit des mers et des océans, il y a deux ans. Peut-être l'Assemblée n'avait-elle pas alors pleinement conscience de l'ampleur de la question ou des immenses bienfaits que la mer peut apporter à l'humanité. Elle a toutefois commencé à comprendre qu'il faudra résoudre de

grands problèmes politiques, économiques, scientifiques et sociaux avant de pouvoir récolter les richesses du lit des mers ou de leur sous-sol. Le Comité du lit des mers¹ a accompli un travail constructif et cerné les problèmes qui se posent. Mais le temps presse. Il nous faut faire de rapides progrès, car autrement nous risquons de voir se créer des droits acquis qui rendront notre tâche désespérément difficile.

37. Au cours de la présente session de l'Assemblée, nous devons adopter au moins une série de principes qui serviront à guider les travaux futurs du Comité. Les Etats Membres sont en train de développer rapidement des techniques qui permettent d'exploiter le fond des mers. L'Organisation des Nations Unies n'a pas de temps à perdre si elle veut empêcher que les nations se lancent dans une course désastreuse pour l'exploitation de ce milieu. Une pareille course aurait pour effet d'approfondir encore le gouffre qui sépare les nations riches des nations pauvres. Le Gouvernement norvégien est d'avis que l'exploitation du fond des mers et des océans à des fins pacifiques devrait être régie aussitôt que possible par un règlement international, dont le domaine d'application devrait être délimité avant qu'il ne soit trop tard. Si, sur la longue liste des questions qui figurent à l'ordre du jour de la présente session, l'Assemblée générale ne prenait qu'une décision, mais que celle-ci établissait un ensemble de principes relatifs au lit des mers, c'en serait assez pour que nous puissions considérer cette session comme fructueuse. Mais pour nous entendre sur ce sujet, il faut absolument que nous élevions le regard au-dessus de notre horizon national. Ce n'est qu'à force de bonne volonté et au moyen d'une coopération internationale sincère que nous pourrions aboutir à une solution avantageuse pour tous. Tout en nous efforçant de mettre en valeur des ressources nouvelles, nous devons aussi protéger notre patrimoine naturel. Nous n'avons pas géré nos ressources avec prudence et prévoyance. La marche de l'humanité vers une domination sans cesse plus grande de la nature a été payée d'un prix terrible.

38. La plupart des problèmes liés au milieu humain ne peuvent être résolus par des nations isolées. La situation exige des efforts constructifs sur le plan international. Il est particulièrement important que ce soit l'Organisation des Nations Unies qui prenne la tête du mouvement afin de donner aux discussions la dimension mondiale qu'elles exigent. A cet égard, nous attendons beaucoup de la Conférence des Nations Unies sur le milieu humain qui se tiendra en Suède en 1972.

39. Cela n'est bien entendu qu'un exemple qui montre à quel point la situation politique du monde est influencée par les graves problèmes économiques et sociaux que connaissent les Etats Membres. Ces problèmes ont déjà fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des gouvernements nationaux et des institutions internationales, notamment celles qui font partie de l'Organisation des Nations Unies, mais la portée de ces problèmes n'est pas encore totalement comprise. Nous n'avons pas encore tout à fait pris conscience de l'importance de trouver des réponses satisfaisantes grâce auxquelles les générations futures seront en mesure d'améliorer leurs conditions de vie.

¹ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

40. C'est dans la perspective tracée par ces considérations que mon gouvernement situe les travaux actuellement en cours dans les divers organes des Nations Unies pour la préparation de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est évident que ces préparatifs ne peuvent nous fournir les réponses à tous les problèmes des pays en voie de développement. Cependant, nous devons au moins nous attacher à comprendre ces problèmes et essayer de trouver de meilleurs moyens de coordonner les efforts nationaux et internationaux dans ce domaine. La prochaine Assemblée générale pourra alors adopter la stratégie à appliquer au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, ce qui sera un bon point de départ. Aucune stratégie, pas même l'analyse la plus complète des problèmes du développement, ne pourra être utilisée au service d'un but quelconque sans le soutien des gouvernements et sans l'appui d'une volonté politique librement exprimée par les peuples, riches et pauvres, développés et en voie de développement.

41. Le problème du développement économique et social est très complexe. Il n'est pas le même d'un pays à l'autre et peut varier d'une région à l'autre à l'intérieur d'un même pays. Il est bien évident que, dans chaque pays, ce sont le gouvernement et le peuple qui doivent décider de la politique à suivre en matière de développement. Les pays en voie de développement doivent puiser en eux-mêmes la plus grande partie des ressources nécessaires à leur développement. Cela ne signifie absolument pas que les efforts des nations industrialisées ne peuvent avoir qu'un effet marginal. C'est à elles qu'il incombe d'abord et avant tout d'assurer l'expansion régulière de l'économie mondiale et du commerce mondial. Cette expansion est une condition essentielle du progrès économique et social dans les pays en voie de développement. Car ceux-ci sont tributaires dans une large mesure de la stabilité des marchés mondiaux de leurs produits pour se procurer les ressources nécessaires à leur développement.

42. De grands efforts doivent être faits pour assurer une participation sans cesse croissante des pays en voie de développement au commerce mondial. Mon gouvernement appuie fermement les initiatives prises en ce domaine par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La contribution que la CNUCED se prépare à apporter à la stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement sera très précieuse. L'expérience du passé a prouvé de façon concluante que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il y a plus à gagner par des consultations et des négociations paisibles que par des affrontements directs.

43. Ces dernières années, la science et la technique ont fait des progrès gigantesques et sans précédent. Malgré cela, nous n'avons pas résolu le problème de la mobilisation des ressources inutilisées dans les pays développés. Il reste encore dans la mer d'énormes ressources qui pourraient servir directement à nourrir ceux qui ont faim. Il y a aussi dans l'agriculture de vastes possibilités de production inemployées qui pourraient être utilisées aux mêmes fins.

44. L'Organisation des Nations Unies peut être fière des progrès constants de son oeuvre dans le domaine des affaires économiques et sociales. Nous comprenons de plus en plus que ces questions nous intéressent tous et qu'elles

doivent être discutées et traitées sur une base mondiale. En même temps, devant les souffrances humaines qu'il faut soulager et les droits de l'homme qui doivent être sauvegardés dans des situations catastrophiques, on voit s'éveiller une conscience et un sentiment de responsabilité croissants dans la communauté internationale. Des secours humanitaires sont maintenant fournis sous diverses formes par l'intermédiaire de plusieurs organisations internationales, tant publiques que privées. Bien des insuffisances sont apparues à l'usage dans les méthodes dont dispose la communauté internationale lorsqu'elle se propose de secourir des populations civiles éprouvées par des catastrophes naturelles ou autres. Il est donc nécessaire de prendre de nouvelles mesures de caractère international en vue d'assurer la rapidité et l'efficacité des secours dans de telles situations.

45. A la Conférence de la Croix-Rouge internationale qui s'est tenue récemment à Istanbul, mon gouvernement a parrainé avec le Gouvernement canadien une déclaration énonçant une série de principes applicables sur le plan international aux secours humanitaires aux populations civiles éprouvées par des catastrophes. L'un de ces principes est que, en pareil cas, les secours destinés à la population civile doivent être distribués sans discrimination. Cette déclaration dispose également qu'une offre de secours faite par une organisation humanitaire internationale impartiale ne doit pas être considérée comme un geste inamical. On y lit en outre que tous les Etats sont invités à exercer leurs droits souverains, juridiques et autres, pour faciliter le passage, l'admission et la distribution des secours fournis par des organisations internationales impartiales à l'intention des populations civiles des régions sinistrées lorsque le désastre subi met en danger la vie et le bien-être de ces populations.

46. Nous espérons que cette déclaration incitera la communauté internationale et les gouvernements à accepter de participer davantage à l'oeuvre de secours qui n'est inspirée que par les besoins d'ordre humanitaire des populations éprouvées.

47. L'an prochain, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation. Cet événement est pour nous une occasion unique de faire le bilan de nos réalisations et de définir nos buts pour l'avenir.

48. Plusieurs propositions ont déjà été présentées, qui tendent à modifier notre charte et d'autres règles; mon gouvernement les examinera en temps voulu avec le plus grand soin. Mais nous savons bien qu'aucun changement ne saurait avoir de signification profonde si nous n'introduisons pas dans notre organisation un esprit nouveau, plus positif. Nous devons faire face à nos responsabilités d'une manière propre à inspirer aux hommes et aux femmes du monde entier une confiance nouvelle et à donner à la jeunesse plus de raisons d'espérer dans l'avenir des Nations Unies. C'est sur cet espoir et sur cette confiance que sera bâti l'avenir.

49. M. RABEMANANJARA (Madagascar) : L'année 1969 sera sans aucun doute considérée par les futurs historiens comme un tournant de l'histoire. Comme l'a merveilleusement souligné ce matin [1773^{ème} séance] dans sa remarquable intervention, le Ministre des affaires étrangères des

Pays-Bas, M. Luns, le fait que des hommes, échappant à l'attraction terrestre, aient pu se poser sur la Lune, aient pu y vivre en dépit d'un milieu particulièrement hostile et surtout aient pu en revenir, ne peut manquer d'avoir des conséquences inimaginables. Cet exploit signifie la fin du monde fermé; il ouvre à l'homme des horizons illimités; il marque véritablement le début d'une ère nouvelle. Il en est certainement ainsi puisque, désignant de nouveaux objectifs, il donne un sens nouveau à l'aventure humaine, cependant qu'il n'est pas interdit d'espérer la découverte de ressources inédites, susceptibles d'être mobilisées au service de l'humanité.

50. Mais ce que je voudrais surtout souligner aujourd'hui, c'est que cette performance est à porter entièrement au crédit de l'intelligence humaine. La raison a su découvrir les lois qui régissent la matière; les mathématiques et la physique ont permis d'en effectuer la mesure; une technologie d'avant-garde a pu forger les instruments proposés par l'imagination et par le calcul; le sens de l'organisation, joint à la puissance des ordinateurs, a rendu possible la maîtrise de milliers de données différentes. Et puisque, dans le même temps, avec la domestication de l'énergie nucléaire, l'homme a, comme autrefois Prométhée, dérobé le feu du ciel, il n'est ni insensé ni blasphématoire de dire qu'il a triomphé de la nature et que rien ne peut désormais s'opposer à la hardiesse de ses entreprises. Je salue donc comme il convient cet exploit. Je rends hommage aux cosmonautes, aux savants, aux techniciens, aux hommes politiques et aux pays qui en ont été les auteurs et les promoteurs. Leurs noms méritent d'être inscrits au grand livre d'or de l'humanité. Je souhaiterais du reste, à cet égard, que cette assemblée leur rende à son tour l'hommage qui leur est dû. Il me semble, en effet, important que ce grand dessein, la conquête de l'espace, apparaisse comme étant celui de toutes les nations et de tous les êtres pourvus de raison et de cœur.

51. Madame la Présidente, qu'en un moment aussi décisif de l'histoire humaine, une enfant de l'Afrique ait été élue à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, notre émotion, en tant qu'Africains, n'en est que plus vive et nos félicitations que plus chaleureuses. La délégation malgache apprécie hautement tout le poids, toute l'ampleur de votre tâche et la signification, de la part de cette assemblée, d'un tel choix. Votre expérience de la vie internationale, vos grandes aptitudes ne manqueront pas de contribuer à faire régner dans cette enceinte la sérénité dont nous souhaitons tous que nos travaux soient empreints. Nous nous plaignons, au surplus, à saluer en vous la digne représentante d'un pays frère, le Libéria, avec lequel Madagascar entretient les relations les plus cordiales. La délégation malgache pense que, sous votre direction, les problèmes des nations en voie de développement seront examinés avec une particulière attention.

52. Votre regretté prédécesseur, le président Arenales, dont nous ressentons douloureusement la disparition, consacra à ces problèmes une ferveur toute spéciale et, en lui rendant un hommage vibrant, la délégation malgache évoquera toujours avec émotion son attitude impartiale, sa compétence remarquable et l'aisance avec laquelle il a su diriger nos débats.

53. C'est également pour moi un devoir agréable de souligner la satisfaction de mon gouvernement pour les

efforts déployés par notre secrétaire général, U Thant, en vue de surmonter, en toutes circonstances, la complexité des problèmes auxquels il a dû faire face.

54. Cependant, le tonnerre des fusées s'arrachant du sol, l'éclat des soleils artificiels ne peuvent me faire oublier que je suis un homme et, qu'au surplus, je suis un Noir. Je puis certes m'enthousiasmer pour la Lune, Vénus, Mars, Saturne; mais je ne puis décemment m'empêcher de songer à des villes, à des villages de mon pays et d'ailleurs sur notre planète où la misère, l'ignorance et la violence continuent à peser sur des existences qui n'ont pour elles d'autres richesses que la brièveté et la résignation, hélas ! Ce ne sera pas un des moindres paradoxes de notre temps qu'avant de s'élancer à la conquête de l'espace, l'homme n'ait pas eu le souci d'assurer ses arrières, en mettant de l'ordre d'abord dans ses affaires terrestres. On est en droit de s'interroger sur le point de savoir si ce bond en avant n'est pas, en réalité, une fuite en avant.

55. L'an dernier, à pareille époque, du haut de cette tribune [1703ème séance], j'ai, comme tous les chefs de délégation, analysé la situation mondiale et tenté de suggérer quelques solutions pour les problèmes les plus irritants et les plus graves auxquels l'humanité doit faire face. En relisant mon discours, je me suis rendu compte que je pourrais presque le prononcer à nouveau mot pour mot, tant il est vrai que les problèmes n'ont pas fondamentalement changé et que le comportement des nations est resté le même.

56. Au Viet-Nam, la guerre, hélas, continue ses ravages, cependant qu'à Paris, selon toute apparence, les négociations piétinent et butent toujours sur des préalables qui retardent sans cesse l'établissement d'une paix équitable tant souhaitée.

57. Au Moyen-Orient, la guerre d'usure a succédé à la paix armée et demain, si l'on n'y prend pas garde, la guerre tout court va encore embraser cette région avec les risques que cela comporte pour la paix du monde.

58. Au Nigéria, aucun progrès dans la recherche de la cessation des combats; pire que cela, échec des efforts entrepris par la plus haute autorité spirituelle du monde et impuissance caractérisée des bonnes volontés soucieuses d'arracher à la mort des milliers et des milliers d'affamés. En plein XXème siècle, les terreurs du Moyen Age s'abattent sur des vieillards, sur des femmes, sur des enfants innocents sans que l'on s'en émeuve outre mesure — et c'est cela le scandale — dans les grandes capitales, et alors même que les centres de décision semblent être frappés d'une intolérable paralysie.

59. Il n'est pas jusqu'en Amérique centrale où, pour des raisons qui n'apparaissent pas clairement à l'observateur lointain que nous sommes, deux Etats appartenant pourtant à la même organisation économique n'aient éprouvé le besoin de croiser le fer.

60. Par ailleurs, dans le monde entier, la liberté des hommes et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes continuent à être affreusement bafoués. Le communisme totalitaire, bien que divisé et prêt à s'entre-déchirer aux confins de l'Asie, n'a relâché en rien son emprise sur des

nations aspirant à l'unité et à l'établissement d'une véritable démocratie. Le printemps de Prague n'aura été que le souvenir d'un beau bourgeon de rose à jamais flétri sans avoir jamais pu s'épanouir en plein soleil.

61. Le racisme sévit toujours en Afrique du Sud, où, sous couvert d'idéologie, 10 millions de Noirs sont confinés dans des tâches subalternes, et, disons-le clairement, sont exploités par quelques millions de Blancs. Une situation analogue est en train de se créer en Rhodésie sans qu'aucune réaction véritable soit enregistrée dans le monde.

62. De son côté, le Portugal maintient impunément la fiction de ses provinces africaines sans que les populations puissent librement exprimer leur opinion.

63. Enfin, comme pour couronner l'édifice et malgré toutes les conférences internationales, malgré les multiples réunions des commissions, sous-commissions, comités ou sous-comités de la CNUCED, aucune mesure concrète n'est encore intervenue dans le sens de la nécessaire modification des lois économiques iniques qui régissent actuellement le monde. Pourtant, sans cette modification, les nations sous-développées — tous les experts en sont convaincus — ne peuvent pas faire démarrer leurs économies. Leurs populations restent à la limite de la "clochardisation" et leur indépendance politique se limite, hélas, en réalité à un jeu de bascule entre les divers dispensateurs d'une aide dont les conditions ont du reste encore tendance à s'aggraver de jour en jour.

64. Tout cela est dérisoire. Tout cela est en contradiction flagrante avec les innombrables déclarations des responsables politiques, faites surtout à cette tribune. Jamais on n'a constaté un tel divorce entre la parole et l'action. Jamais tant d'égoïsme n'a été masqué par une phraséologie aussi abondante qu'hypocrite.

65. M'efforçant d'être objectif, je me suis longuement interrogé sur ce qui pouvait être mis à l'actif de notre organisation et des diverses organisations internationales au cours de l'année qui vient de s'écouler. Peut-être suis-je mal informé; mais, en ce qui concerne en tout cas mon pays, je vous l'avoue, les résultats sont dramatiquement minces.

66. Sur le plan économique, je ne puis guère relever que l'Accord international sur le sucre de 1968 — auquel deux des plus grands producteurs et consommateurs, la Communauté économique européenne et les Etats-Unis ne participent d'ailleurs pas — et aussi le renouvellement de la Convention de Yaoundé².

67. J'avais, l'an dernier, cru devoir évoquer certaines réactions provoquées par l'association à la Communauté économique européenne des 18 Etats africains et malgache, et le reproche qui nous a été fait de dresser un obstacle à la libération et à la normalisation du commerce mondial. J'avais, à cette occasion, défini la position du Gouvernement de la République malgache et indiqué que mon pays était prêt à accepter sa part de sacrifices pour permettre l'intervention de mesures susceptibles de modi-

fier ces lois économiques que je condamnais tout à l'heure. Je voudrais dire que nous sommes toujours dans les mêmes dispositions d'esprit; mais je voudrais immédiatement ajouter que, dans la conjoncture actuelle, la République malgache a apposé, sans complexe de culpabilité aucun, sa signature au bas de la nouvelle Convention d'association. Elle estime, en effet, que cette convention est un instrument indispensable au développement de son économie et qu'elle constitue, au demeurant, sur le plan multilatéral, un des rares exemples de coopération internationale ayant produit les effets escomptés.

68. Les résultats ainsi obtenus ne sont pas à la mesure de nos espérances. Il en est certainement ainsi parce que les principes inscrits dans notre charte ne sont pas — hélas — respectés et que nous avons oublié l'impérieuse obligation, léguée par les morts du dernier conflit mondial, d'introduire un peu plus de justice, un peu plus de sérénité dans les relations humaines. A cet égard, je ne puis manquer de déplorer que notre organisation ne joue qu'un rôle trop limité, à mon avis, dans la recherche des solutions aux problèmes actuels, et je m'explique.

69. En dépit de l'inlassable activité, de l'autorité et, je voudrais le souligner, de la rigueur morale de notre secrétaire général, on se défend mal de l'impression que nos diverses institutions — Assemblée générale et Conseil de sécurité notamment — ne se préoccupent pas véritablement des questions importantes. Indifférence? Je ne le pense pas. Aveu d'impuissance? Je ne puis m'y résigner. Il y a là, en tout cas, un grave sujet de souci, et c'est le vœu le plus fervent du Gouvernement de la République malgache que l'autorité, que le prestige de cette organisation soient renforcés pour qu'elle atteigne les objectifs qui lui ont été assignés par ses fondateurs. J'en appelle plus particulièrement aux petites nations telles que la mienne. Il est essentiel, il est vital, qu'elles ne laissent pas dépérir l'organisation qui présente pour elles la seule chance de se faire entendre et, pour tous, le seul moyen de parvenir à l'élaboration et à la promotion du droit international.

70. J'ai parfaitement conscience de la tournure quelque peu désabusée et pessimiste de mon discours. Mais, au moment où l'humanité s'apprête à subir une grande mutation, je ne puis m'empêcher de songer à cette autre mutation intervenue à la fin du XVI^{ème} siècle.

71. Les grandes découvertes scientifiques avaient permis l'exploration, l'exploitation et la transformation du monde terrestre. Ces dernières auraient pu se produire au bénéfice de tous les hommes et de toutes les nations. En réalité, il en est résulté la domination et la sujétion des hommes de couleur dont l'esclavage et le Pacte colonial ont été les manifestations les plus évidentes et les plus regrettables. Je ne le rappelle pas, rassurez-vous, pour me livrer à je ne sais quel grand procès historique qui serait, d'une part, tout à fait déplacé dans cette enceinte et, d'autre part, tout à fait inutile car on ne refait pas l'histoire, et l'avenir doit être notre seule préoccupation. Je le rappelle simplement pour faire part de mes appréhensions en présence de la situation actuelle. L'approfondissement incessant du fossé entre riches et pauvres, l'accumulation des progrès techniques dans quelques nations industrielles, me font craindre que l'éternel problème du dominateur et du dominé, non seulement ne soit pas près d'être résolu, mais qu'il ne

² Convention d'association adoptée le 28 mars 1961 par la Conférence des douze Etats africains et malgache d'expression française, réunie à Yaoundé du 27 au 30 mars 1961, et renouvelée le 6 juillet 1969.

revête, hélas, très rapidement, sous une forme plus subtile, une plus grande acuité.

72. Certes, il est tout à fait vraisemblable, et même probable, que les moins privilégiés verront leur condition matérielle s'améliorer et parviendront peut-être à un certain degré d'industrialisation. Mais là n'est pas, me semble-t-il, l'objectif qui doit être poursuivi. Ce qu'il faut, c'est établir le plus rapidement possible l'égalité entre les hommes dans tous les domaines, notamment ceux du bien-être, de la sécurité et du savoir. S'il n'en est pas ainsi, on aboutit fatalement à de grandes tensions entre sur-développés et sous-développés, et ces tensions sont à leur tour génératrices de conflits entre les puissances postindustrialisées.

73. En raison de l'ampleur des moyens de destruction susceptibles d'être mis en oeuvre, il n'est pas utile, je pense, de s'appesantir longuement sur les risques qu'une telle situation peut faire courir à l'humanité. L'homme aura peut-être conquis l'espace; il aura sûrement, hélas, perdu la Terre, c'est-à-dire son existence même.

74. Ainsi donc, d'un côté, des moyens mettant pratiquement à la portée de l'homme tous les objectifs que l'imagination peut lui proposer; de l'autre, dans les relations humaines, une conduite foncièrement égoïste et irrationnelle.

75. Il m'apparaît pourtant que cette contradiction pourrait être supprimée. D'une part, les projections établies dans le domaine de la prévision devraient convaincre définitivement les responsables des puissances industrielles de ce que la seule raison leur indique déjà, à savoir que l'intérêt de tous passe par une nécessaire harmonisation des intérêts de chacun. D'autre part — et vous voudrez bien me pardonner cette assertion qui relève d'un optimisme fondamental — nous sommes arrivés à un point où l'égoïsme devrait pouvoir être vaincu par l'abondance.

76. S'il est exact, en effet, qu'au sein des civilisations peu avancées le bonheur de quelques-uns ne peut être assuré que par l'exploitation du plus grand nombre, il est évident que les progrès de la science, de la technique et du management — puisque c'est le mot à la mode — mettent actuellement le bonheur à la portée de tous. Le fossé qui sépare riches et pauvres pourrait être rapidement comblé. Il suffirait, à notre avis, de consacrer à ce grand dessein une faible partie des sommes affectées à l'effort d'armement et à la conquête de l'espace.

77. Je me prends parfois à rêver des travaux susceptibles d'être entrepris à Madagascar si mon pays pouvait disposer seulement d'une dotation initiale, disons de quelque 500 millions de dollars. Que de routes construites, que de régions rendues accessibles, d'aménagements agricoles réalisés, de richesses libérées. Le processus du développement serait résolument enclenché; les bases d'une économie saine, d'une économie compétitive pourraient être enfin jetées, pour peu que cela aille de pair avec la remise en ordre du commerce international.

78. Afin qu'il en soit ainsi, pourquoi les grandes puissances industrielles n'arrêteraient-elles pas la course à la bombe et aux armes classiques, puisque aussi bien les stocks existants permettraient déjà d'effacer toute trace de vie à la surface

de la planète? Pourquoi les deux super-grands ne mettraient-ils pas une sourdine à leur compétition, occulte mais réelle, dans le domaine de la conquête de l'espace? Cette compétition les oblige à effectuer à une cadence accélérée des dépenses considérables, des dépenses énormes dont pourtant l'étalement dans le temps ne compromettrait en rien les progrès à venir, mais servirait immédiatement la cause des déshérités. Est-ce là simplement une vision de poète? Bien sûr!

79. On m'objectera sans aucun doute — en citant le vieux proverbe: "Aide-toi, le ciel t'aidera" — que les pays développés ne peuvent rien pour les pays sous-développés si ces derniers ne se décident pas, quant à eux, à mobiliser leurs propres ressources et à mieux gérer leurs propres affaires. J'ai parfaitement conscience de la valeur de cette objection; car il est vrai que nous, les pauvres, nous sommes loin d'avoir toujours surmonté certaines pesanteurs sociologiques, que nous nous épuisons parfois — pendant que les autres sont déjà sur la Lune — dans des querelles d'un autre âge et que notre gestion, hélas, manque souvent de rigueur, je le reconnais, et bien humblement.

80. Mais s'il en est ainsi, c'est que, dans la situation actuelle, nos peuples ont des réflexes de défense qui les rejettent dans la routine et le respect de traditions surannées, persuadés qu'ils sont, hélas, de la vanité et de l'inutilité de leurs efforts. Je suis convaincu, pour ma part, que si la solidarité universelle établissait demain les conditions objectives du progrès, il ne serait pas difficile de les sensibiliser et d'obtenir leur participation: la mobilisation générale ardente de tous les déshérités de la terre pour le progrès.

81. J'ai l'obscur sentiment d'avoir quelque peu surpris et même déçu cette assemblée en me plaçant sur un plan trop élevé peut-être et en prononçant un discours que certains probablement n'hésiteront pas à qualifier de philosophique et nébuleux.

82. Je voudrais tout d'abord faire observer à cet égard qu'arrivé à ce tournant de l'histoire, il est essentiel que l'homme prenne un temps de réflexion. Il est essentiel également que les deux tiers de l'humanité ne s'engagent pas sur les chemins de l'avenir dans un état de sujétion. Il est essentiel enfin que les ambitions humaines, belles comme elles sont, ne soient pas réduites à néant par un conflit nucléaire dont le spectre, hélas, est toujours menaçant.

83. Je voudrais dire ensuite que la ligne politique suivie par mon pays me paraît correspondre aux nécessités de l'heure. Cette ligne politique, définie par le chef de l'Etat, le président Philibert Tsiranana, est du reste bien connue, puisqu'elle est restée pratiquement inchangée depuis le rétablissement de la souveraineté nationale. Elle peut se résumer en quelques formules qui expliquent les positions prises par la République malgache dans les grandes instances internationales: autodétermination des peuples, respect de la liberté des hommes, amour de la paix, arbitrage, négociation, fidélité aux alliances, lutte contre le sous-développement, coopération internationale.

84. Peut-être parce qu'elle a la chance d'être une île et qu'elle n'a pas d'ennemis à ses frontières, Madagascar n'a

jamais jusqu'ici dérogé à ces principes. Je puis sans aucune arrière-pensée affirmer qu'on la trouvera toujours prête à apporter son concours à toute entreprise pouvant contribuer à l'amélioration du sort de l'humanité.

85. Sur un plan plus pratique et plus immédiat, je voudrais maintenant évoquer rapidement la position du Gouvernement de la République malgache en ce qui concerne quelques problèmes particuliers appelés à être examinés au cours de cette session ou qui sont actuellement pour nous une source importante de préoccupation.

86. Madagascar croit que les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction des tensions et des divisions qui affectent le monde. Je me bornerai à ne citer que quelques exemples, à savoir les différences de convictions ou d'idéologies politiques, le fossé, comme nous l'avons souligné, entre les pays développés et les pays sous-développés, les tensions nées de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, dernières manifestations du colonialisme et de l'exploitation de l'homme par l'homme, les conflits religieux.

87. Mon pays affirme son adhésion aux principes élaborés dans des circonstances exceptionnelles devenues maintenant historiques, mais nous nous tournons aussi résolument vers l'avenir et nous préconisons un cadre sans cesse élargi dans lequel se situerait le concept nouveau des relations entre nations et peuples, correspondant aux nécessités et aux besoins présents ainsi qu'à la nature même de l'homme, sans nationalisme étroit, sans extrémisme idéologique, sans politique de puissance.

88. Ma délégation est prête à apporter son entière collaboration pour que les idéaux et les objectifs mentionnés ci-dessus soient atteints et pour que les Nations Unies deviennent un instrument efficace dans la création de conditions favorables à la paix, à la prévention de la guerre à la promotion du bien-être économique et social de l'humanité.

89. Pour ce qui est du désarmement, Madagascar n'éprouve aucune difficulté à se prononcer en faveur du désarmement général, car une simple réduction des armements ne serait pas une solution. Dans cet esprit, il faudrait éliminer tout risque de destruction totale, toute extension rapide d'installations destinées à la production d'armes. Il faudrait également que chaque mesure de désarmement corresponde à une mesure de contrôle efficace, l'une et l'autre de ces mesures devant être appliquées avec une totale simultanéité.

90. Mentionnons, par ailleurs, la nécessité de mesures prioritaires concernant les vecteurs d'armements nucléaires. La majorité des représentants semblent partager avec la délégation malgache la conviction que la solution idéale serait de parvenir à un traité interdisant l'emploi ou la menace d'emploi des armes nucléaires. Madagascar se prononce en faveur de l'élargissement de l'interdiction des essais nucléaires.

91. Le développement des systèmes d'armes défensives et offensives conduit fatalement, à notre avis, à une escalade massive dans les dépenses militaires et le perfectionnement des armes nucléaires. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1962

les dépenses militaires étaient de l'ordre de 120 milliards de dollars; en 1968, si les chiffres sont exacts, les mêmes dépenses étaient évaluées à plus de 180 milliards de dollars.

92. Nous souhaiterions voir s'engager des pourparlers bilatéraux sur la limitation des armements stratégiques ainsi que des systèmes de défense contre les missiles balistiques. Le monde actuel aurait intérêt à prévenir les dangers d'une course aux armements nucléaires. Nous reconnaissons la complexité du problème, mais nous estimons nécessaire de poursuivre les efforts indispensables et d'explorer tous les domaines en vue de parvenir à un accord général. Il nous paraît cependant encourageant de constater qu'un accord de principe a été réalisé sur la non-utilisation des fonds marins à des fins militaires. Il est également réconfortant de constater la position de certaines puissances selon lesquelles tout Etat a le devoir de poursuivre des négociations en vue du désarmement général et complet.

93. Pour ce qui est du Viet-Nam, le Gouvernement malgache accueille avec satisfaction les déclarations récemment faites par les parties en cause, à savoir qu'elles sont prêtes à mettre fin à la guerre. Comme j'ai eu l'occasion de le dire du haut de cette tribune, la solution du problème résiderait, à notre avis, dans un règlement acceptable pour tous et qui laisserait le peuple vietnamien choisir souverainement son destin.

94. J'aborde maintenant le problème de la décolonisation. Il est grand temps — vraiment grand temps — que la résolution 1514 (XV) contenant la déclaration historique soit acceptée universellement en dépit des différences idéologiques ou de méthodes. Le droit des peuples à l'autodétermination doit être exercé sans équivoque. Il s'agit d'une question à laquelle le tiers monde attache une importance capitale. Notre position n'est pas seulement inspirée par l'émotion mais aussi par des considérations d'ordre politique, juridique et même philosophique. De ce fait, les Nations Unies ont un rôle primordial à jouer et, pour s'en convaincre, il faut reconnaître en premier lieu que les peuples opprimés cherchent à se débarrasser du joug du colonialisme au prix de luttes sanglantes, longues et épuisantes, pour parvenir à l'indépendance; et, en second lieu, que si toutes les résolutions de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil de sécurité relatives aux questions coloniales avaient été acceptées sans réticence et appliquées sans arrière-pensées, le dernier vestige du colonialisme serait déjà liquidé sans soubresauts inutiles.

95. Notre position sur l'*apartheid* est claire: il s'agit, à nos yeux, d'une autre forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Nous la condamnons donc sans rémission, résolument et fermement, et nous ne pouvons accepter que cette notion absurde puisse survivre et encore moins qu'elle s'étende à d'autres parties de l'Afrique, comme nous le craignons.

96. Pour ce qui est du problème du Moyen-Orient, Madagascar reste en faveur de la continuation de la mission de M. Jarring dont nous reconnaissons le tact, la patience, la pondération et la sagesse. Par ailleurs, nous estimons que les grandes puissances, qui ont une responsabilité particulière, qu'elles le veuillent ou non, en vertu de la Charte, doivent appuyer cette mission dans la recherche d'une solution juste et durable pour déboucher sur des négociations entre les parties.

97. J'en ai terminé. Qu'il me soit permis, en guise de conclusion, d'escompter que l'année à venir verra la concrétisation de nos espoirs et redonnera également à notre organisation ce regain d'autorité et de prestige que commande la Charte et qu'exige l'avenir de la race humaine.

98. S'il ne devait pas en être ainsi, alors, tous tant que nous sommes, nous serions grandement coupables vis-à-vis des générations futures, et l'histoire serait en droit de nous demander des comptes. Je me refuse personnellement à croire que tant d'hommes réunis ici et pourvus de tant d'intelligence, de tant de savoir, de tant d'expérience et de tant de coeur, ne seront pas à la hauteur de la mission de confiance dont les peuples les ont investis et ne sauront pas découvrir, en temps voulu, les chemins lumineux de la paix, de la justice, de l'égalité et de la fraternité.

99. M. MALIK (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je tiens à vous adresser, Madame la Présidente, mes plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la haute fonction de présidente de cette assemblée. En vous élisant, nous avons non seulement reconnu vos qualités et vos mérites personnels ainsi que votre remarquable compétence professionnelle, mais aussi rendu hommage à votre pays, le Libéria, et au continent africain tout entier, qui joue un rôle de plus en plus important dans notre quête commune de la liberté, de la paix et du progrès. Je suis certain que sous votre présidence éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès.

100. Permettez-moi aussi d'exprimer les profonds regrets de ma délégation devant la disparition de votre éminent prédécesseur, M. Emilio Arenales, dont le dévouement à la cause de la paix était bien connu. Nous désirons présenter à la délégation du Guatemala nos sincères condoléances pour la perte que l'Amérique latine vient de subir en la personne d'un des plus ardents défenseurs des principes élevés de l'Organisation des Nations Unies.

101. Je voudrais en outre rendre hommage au Secrétaire général pour son inlassable dévouement au service de l'humanité et l'assurer de l'appui fidèle de mon pays dans tout ce qu'il peut entreprendre pour favoriser la paix du monde.

102. C'est aujourd'hui le 1er octobre. En ce jour, le peuple indonésien célèbre le Pantjasila, c'est-à-dire les cinq principes de notre philosophie d'Etat. C'est un jour consacré à ces cinq principes, qui sont la source de notre pensée politique et sociale et qui inspirent notre politique étrangère active et indépendante, connue aujourd'hui sous le nom de non-alignement. Le non-alignement est un trait profond de la nation indonésienne, qui reflète son désir d'entretenir des relations amicales avec toutes les nations qui partagent ses sentiments d'amitié et de coopération en faveur du progrès et de la paix du monde. C'est dans cet esprit que l'Indonésie a pris part à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Belgrade en 1961 et au Caire en 1964. Nous avons participé à la Réunion consultative des représentants spéciaux des gouvernements des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en juillet 1969, et à la réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des Etats non alignés, qui a eu lieu ici même, à l'Organisation des Nations Unies, samedi dernier. Nous continuerons à unir nos forces avec celles des

autres nations non alignées dans la recherche de la paix et d'un monde meilleur.

103. J'ai l'intention d'examiner certaines régions et certains événements qui ont retenu notre attention depuis la dernière session, et je parlerai d'abord de la guerre du Viet-Nam qui se prolonge et qui inspire une vive inquiétude au Gouvernement et au peuple de l'Indonésie. La poursuite des pourparlers de Paris, la réduction des combats et l'annonce du retrait des troupes américaines du Viet-Nam nous ont donné des raisons d'espérer en l'approche d'un règlement. Mais les progrès ont été terriblement lents et presque entièrement masqués par le spectre du champ de bataille.

104. Nous continuons néanmoins d'espérer que de nouvelles initiatives viendront renforcer les perspectives de paix dans cette région. Si les parties en cause le lui demandent, l'Indonésie est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à transformer cet espoir en réalité, et elle appuiera toutes mesures pratiques, en particulier par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, qui seront susceptibles d'établir une paix réelle dans cette région. Nous ne devons pas oublier que depuis près de 30 ans, le peuple vietnamien n'a cessé d'endurer les terreurs et les misères de la guerre. Le peuple du Viet-Nam mérite, ô combien ! une paix qui lui permette de décider lui-même, sans ingérence extérieure, ce que sera son avenir.

105. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement et le peuple de l'Indonésie ont été également très préoccupés par l'évolution décourageante des événements au Moyen-Orient et en Afrique australe. Ces deux questions n'ont cessé d'accaparer l'attention de l'Organisation des Nations Unies depuis les toutes premières années de son existence. Les deux régions sont encore le théâtre de conflits opposant des Membres de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Les discussions annuelles de l'Assemblée générale ont laissé au Conseil de sécurité la responsabilité ultime de se prononcer sur ces deux questions, et c'est donc dans son organe vital que l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée défiée. Lorsque, dans les deux cas, la situation a atteint un degré de crise extrême, le peuple indonésien a très fortement réagi et mon gouvernement a jugé nécessaire de participer activement à la recherche d'une solution au Conseil de sécurité bien que nous ne soyons pas membres de cet organe.

106. En ce qui concerne le Moyen-Orient, mon pays est alarmé et gravement préoccupé par l'aggravation de la situation, notamment au cours de ces derniers mois. Celle-ci est devenue si explosive que nous redoutons qu'elle ne provoque un élargissement du conflit qui mettrait en danger la paix et la sécurité du monde.

107. La conduite et les intentions d'Israël depuis la dernière session nous ont inspiré bien peu d'encouragements et de raisons d'espérer une amélioration de la situation. L'incendie criminel qui a ravagé la mosquée d'Al-Aqsa, mosquée sacrée, chère aux musulmans indonésiens comme aux musulmans du monde entier et qui était sous la responsabilité de l'occupant illégal israélien, a aggravé encore la situation; des mesures doivent être prises immédiatement pour éviter qu'elle ne dégénère au point d'interdire tout espoir de règlement négocié.

108. Notre position sur le problème central reste inchangée et je ne peux que répéter ce que j'ai dit l'an dernier devant l'Assemblée générale [1680^{ème} séance]. Nous ne pouvons admettre l'annexion par la force des armes des territoires d'autrui. Nous croyons qu'il est possible de trouver une solution juste sur la base de la résolution 242 (1967) adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité. Le retrait des forces israéliennes sur les lignes qu'elles occupaient avant la guerre de juin 1967 est un élément essentiel d'un règlement négocié.

109. Notre pays est, en Asie du Sud-Est, celui qui a la plus importante majorité musulmane et, à ce titre, nous nous sentons concernés dans nos intérêts les plus essentiels par l'issue du combat que mènent nos frères arabes au Moyen-Orient.

110. Par ailleurs, nous déplorons que les membres non armés du groupe d'observateurs des Nations Unies se trouvent maintenant pris dans l'étau d'une guerre virtuelle. Mon gouvernement approuve entièrement le jugement porté par le Secrétaire général sur la gravité de la situation, et il espère que des mesures satisfaisantes pourront être prises pour protéger la vie de ces serviteurs de la paix.

111. Cet état de guerre virtuel qui règne au Moyen-Orient représente un grave pas en arrière pour l'Organisation des Nations Unies et une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté l'un et l'autre des résolutions très claires au sujet de cette situation. Le seul moyen de l'empêcher d'échapper à tout contrôle est de prendre maintenant des mesures fermes pour mettre en oeuvre ces décisions.

112. Au sujet des questions de la Namibie et de l'*apartheid* en Afrique du Sud et au Zimbabwe, nous avons déjà dit combien nous répugnent la politique et les tactiques du Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud et du régime illégal de la minorité blanche du Zimbabwe, qui sont en train de resserrer rapidement leur griffe féroce sur la majorité autochtone de la population de toute cette région.

113. Le Gouvernement de l'Indonésie est fermement convaincu qu'il faut trouver des moyens de faire exécuter les décisions de l'Organisation des Nations Unies, qui demandent que l'Afrique du Sud se retire de Namibie et octroie l'indépendance à ce territoire le plus tôt possible. En notre qualité de membre du Conseil pour la Namibie, nous continuerons à n'épargner aucun effort pour que ce but puisse être atteint.

114. En ce qui concerne la situation au Zimbabwe, près de quatre ans se sont écoulés depuis la déclaration unilatérale d'indépendance du 11 novembre 1965 et nous n'avons fait aucun progrès vers une solution. Le régime minoritaire illégal d'Ian Smith est toujours au pouvoir. La question s'est compliquée du fait de la collaboration — déjà condamnée — de certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies avec ce régime illégal, au mépris non dissimulé des résolutions des Nations Unies.

115. Nous souscrivons entièrement à l'esprit et aux idéaux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été réaffirmés dans le Manifeste de Lusaka sur l'Afrique

australe, adopté à la cinquième Conférence des dirigeants des Etats de l'Afrique orientale et centrale, qui s'est tenue du 14 au 16 avril 1969³. Nous appuyons particulièrement l'idée qu'il ne peut y avoir aucune base pour la paix et la justice dans le monde hors de l'adhésion aux principes de la liberté et de l'égalité des hommes.

116. Face au danger d'une guerre raciale, ma délégation estime que le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures vigoureuses contre le régime illégal d'Ian Smith, y compris toutes les mesures prévues aux Articles 41 et 42 de la Charte, et d'appliquer des sanctions efficaces à l'Afrique du Sud et au Portugal.

117. Nous sommes tout aussi préoccupés par la situation en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) et dans d'autres territoires qui sont encore sous domination coloniale. Nous continuons à appuyer la lutte des peuples de ces territoires pour leur liberté et leur indépendance.

118. Le mépris que l'Afrique du Sud et Israël persistent à manifester pour les décisions du Conseil de sécurité a plongé l'Organisation des Nations Unies dans une crise à laquelle nous devons faire face honnêtement et avec fermeté. Ne pas saisir cette occasion de montrer que nous sommes déterminés à agir à l'appui de nos principes, ce serait saper notre organisation.

119. En Asie du Sud-Est, un facteur discordant demeure, à savoir les relations tendues qui continuent de régner entre la République populaire de Chine et la plupart de ses voisins de la région, y compris l'Indonésie. Nous avons suivi avec un grand intérêt les événements qui se sont déroulés dans la République populaire de Chine. Mais nous n'avons pas relevé de changement constructif dans l'attitude de ce pays, du moins à l'égard de notre pays. Indépendamment de ce problème, la question de la représentation de la Chine, qui est le seul pays d'Asie à siéger au Conseil de sécurité en qualité de membre permanent, est sans aucun doute d'une haute importance. Par principe, l'Indonésie reste d'avis que la République populaire de Chine devrait être représentée à l'Organisation des Nations Unies.

120. Pour ce qui est de nos relations bilatérales avec la Chine, nous ne serons pas en mesure de reconsidérer notre position à l'égard de ce pays tant qu'il poursuivra à l'égard de l'Indonésie une politique d'inimitié extrême et active. La normalisation de nos relations avec la Chine ne pourra être envisagée que si celle-ci abandonne son attitude belliqueuse et cesse d'encourager des activités subversives et rebelles dans notre pays.

121. Permettez-moi maintenant de passer à ce problème extrêmement complexe et délicat qu'est celui du désarmement. Je n'entends pas analyser ici les résultats obtenus jusqu'à présent. En 1960, mon gouvernement a accueilli avec satisfaction la création du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, et il se félicite aujourd'hui de voir le nombre des membres de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement passer de 18 à 26. Bien que l'Assemblée générale n'ait pas encore eu à traiter de l'élection des membres de ce comité, nous espérons qu'ainsi élargi celui-ci sera mieux armé pour obtenir des résultats plus positifs.

³ Le Manifeste a été publié ultérieurement sous la cote A/7754.

122. Nous avons le plaisir de noter que ce comité comprend désormais un plus grand nombre de représentants de nations non alignées. Nous espérons que, comme il a été proposé, les membres de ce comité seront renouvelés par rotation sur une base électorale afin que soit respecté le principe de représentativité qui caractérise tous les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies.

123. Nous nous félicitons de voir discuter au cours de la présente session la question des armes chimiques et bactériologiques et de leurs utilisations possibles. Nous espérons comme le Secrétaire général que la discussion de cet important problème débouchera sur des décisions précises qui permettront de prendre plus facilement les mesures politiques et juridiques nécessaires pour éliminer ces armes de guerre inhumaines et barbares.

124. Pour ce qui est de la question de l'affectation du lit des mers et des océans à des fins exclusivement pacifiques au-delà des limites de la juridiction nationale actuelle, l'Indonésie souscrit au principe d'un patrimoine commun qui sera utilisé pour le bien collectif de l'humanité. Nous estimons par conséquent que l'établissement d'un règlement juridique régissant l'exploration et l'exploitation du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale est une mesure fondamentale à prendre pour empêcher l'utilisation de ce milieu à des fins autres qu'humanitaires.

125. A cet égard, ma délégation tient à souligner l'importance de la démilitarisation de ce milieu. Elle se félicite de l'idée soumise par l'Union soviétique et les Etats-Unis à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement à Genève. Nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un accord sur la démilitarisation du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

126. Je crois qu'il est fort à propos, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de réfléchir sur certaines de ses réalisations afin de pouvoir adapter la Charte, de même que nos activités, à la situation et aux exigences nouvelles du monde contemporain. C'est pourquoi mon gouvernement attache une grande importance aux efforts qui sont faits pour relier le vingt-cinquième anniversaire à la question de la réunion d'une conférence en vue de réviser la Charte, question qui, depuis 1955, conformément à l'Article 109, figure à notre ordre du jour.

127. Nous pouvons certes nous féliciter de certains des résultats que notre organisation a obtenus en 24 années d'existence, mais il n'est pas question de nous en satisfaire. Le monde a changé. La science et la technique ont ouvert de nouveaux horizons à l'humanité; l'homme est allé sur la Lune. Le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies a plus que doublé cependant qu'ont changé les systèmes et les attitudes politiques de nombre d'Etats Membres. Le monde s'est donné des méthodes neuves et des moyens nouveaux pour résoudre ses problèmes et accélérer son progrès économique et social. C'est en songeant à ces changements que nous devrions faire le bilan de notre oeuvre, afin que les réalisations de ces 25 années d'efforts puissent trouver un juste reflet dans notre charte. Ma délégation songe particulièrement aux principes et aux organes institutionnels qui touchent aux "trois D": le développement, la décolonisation et le désarmement.

128. Je vais maintenant parler des questions relatives au développement économique. Les tensions et les conflits politiques qui absorbent si souvent notre attention proviennent d'inégalités sociales et économiques qui n'ont pas été résolues. C'est un fait que les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont reconnu lorsque, voulant attaquer la pauvreté et le sous-développement à leurs racines, ils ont lancé la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Aujourd'hui, alors que nous approchons du terme de cette décennie, nous avons tout lieu de nous demander pourquoi nous n'avons pas même été capables d'atteindre les modestes objectifs fixés en 1960.

129. Il est désormais couramment admis que l'un des principaux facteurs responsables de la lenteur du développement est l'insuffisance des moyens de financement extérieurs qui ont été fournis aux pays en voie de développement pour les aider à mobiliser leurs propres ressources nationales. Il en est résulté que pour faire face à leurs besoins essentiels en biens d'équipement et en matières premières, ces pays ont dû compter presque exclusivement sur leurs recettes d'exportation. Or c'est précisément dans le domaine des échanges que ces pays ont été les perdants dans leurs relations avec leurs partenaires développés. Non seulement ils se heurtent à de sérieux obstacles à l'entrée des marchés d'exportation, mais encore ils ont à souffrir d'une baisse continue des cours de nombreux biens d'exportation primaires parmi les plus importants, notamment le caoutchouc, le café, le sucre, les huiles végétales, le cacao et d'autres encore.

130. Face à cette situation, il est essentiel que nous révisions sans tarder les pratiques économiques qui ont cours actuellement en vue de répondre de façon adéquate aux besoins futurs des pays en voie de développement. Ces pays comprennent eux-mêmes qu'ils sont les premiers responsables de leur développement national. Mais ils savent aussi qu'ils pourront mobiliser et utiliser plus efficacement leurs ressources propres s'ils reçoivent une aide internationale accrue et accélérée. Une fois de plus, ma délégation prie instamment la communauté internationale d'intensifier ses efforts pour parvenir à un accord sur les mesures à prendre dans les principaux domaines du commerce et de la finance.

131. A propos de la coopération internationale, je voudrais dire que, aux yeux de la délégation indonésienne, c'est la coopération multilatérale à l'échelon régional et sous-régional qui convient le mieux à une action internationale. Une telle coordination offre de grandes possibilités d'action concrète par l'intermédiaire d'entreprises en association dans le cadre plus large d'une stratégie internationale du développement. Les efforts de mon gouvernement pour accélérer le progrès dans ce domaine vital l'ont conduit à se joindre à des pays voisins, à savoir Singapour, la Malaisie, la Thaïlande et les Philippines, pour former l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Notre association est encore dans l'enfance, mais nous avons bon espoir que, avec l'aide et la coopération d'autres pays et avec l'appui de la communauté internationale, les objectifs de ses membres fondateurs pourront être atteints.

132. Nul ne peut nier que les avantages qu'on peut attendre d'une solution des problèmes du développement économique et social seront partagés par tous les pays du

monde et contribueront grandement à la prospérité mondiale et à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes maintenant au seuil de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette nouvelle décennie diffère de la première en ce sens que nous sommes mieux préparés à nous y engager. Ma délégation espère ardemment que les nations industrialisées se joindront à nous pour s'attaquer aux problèmes ardues que soulève le développement afin que nous puissions entrer dans cette ère nouvelle armés d'un plan d'action concerté au service d'un même dessein. De la sorte, les désillusions de la première Décennie des Nations Unies pour le développement engendreront peut-être les succès de la deuxième.

133. La coopération internationale est particulièrement importante pour nous, Indonésiens, qui faisons porter tous nos efforts à l'intérieur de notre pays sur le développement économique et social. Il y a trois ans, nos énergies et nos ressources étaient tout entières consacrées à réduire une inflation galopante dont le taux excessivement élevé ruinait notre économie. Nous devons absolument consentir cet effort avant de pouvoir commencer à restaurer notre économie et à relancer son développement. Nous avons réussi dans cette difficile entreprise et, en avril dernier, nous avons lancé un plan quinquennal de développement, qui est le premier d'une série à venir.

134. A l'heure actuelle, nous sommes obligés, en raison du caractère limité de nos ressources nationales, d'établir un ordre de priorité. En conséquence, nous avons mis l'accent avant tout sur le développement de la production agricole et sur l'obtention d'une production suffisante pour nourrir notre population de quelque 115 millions d'âmes. Toutefois, le faible volume de notre épargne intérieure nous rend tributaires de nos recettes d'exportation et des apports de capitaux extérieurs publics et privés, aussi bien bilatéraux que multilatéraux. A cet égard, je voudrais exprimer la gratitude de l'Indonésie pour l'assistance financière et économique qui lui a été accordée par les pays développés — notamment les pays qui constituent le Groupe intergouvernemental pour l'Indonésie — ainsi que par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres institutions d'aide multilatérale.

135. Vous vous rappelez sans doute que, cette année, mon gouvernement a accompli la dernière phase de l'Accord entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas concernant la Nouvelle-Guinée occidentale (Irian occidental), la partie la plus orientale de mon pays, accord qui a été signé à New York, il y a sept ans, le 15 août 1962. La dernière phase de cet accord consistait en l'exercice de l'acte d'autodétermination par la population de l'Irian occidental, et elle a été exécutée, conformément aux dispositions convenues, par le Gouvernement indonésien, avec les avis, l'assistance et la coopération du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de son représentant spécial, l'ambassadeur Ortiz-Sanz.

136. L'application de l'acte d'autodétermination a rencontré une forte opposition dans toute l'Indonésie, y compris dans l'Irian occidental lui-même, car la population estimait que cette mesure était contraire à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la République d'Indonésie. Malgré cette opposition politique et les difficultés d'ordre technique inévitables dans une région connue pour être

l'une des plus primitives et sous-développées du monde, l'acte d'autodétermination a été accompli démocratiquement et dans l'ordre entre le 14 juillet et le 2 août dernier. La population de l'Irian occidental a réaffirmé, par l'intermédiaire de ses représentants élus aux assemblées consultatives, sa décision de demeurer partie de la République d'Indonésie, renforçant ainsi la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République d'Indonésie. Le Secrétaire général a donné un bref compte rendu de ce résultat positif dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/7601/Add.1], et il soumettra à l'Assemblée générale un rapport complet sur cette question dans le courant de cette vingt-quatrième session

137. Comme l'a fort justement déclaré le président Suharto il y a plus d'un mois, le 17 août, dans le discours qu'il a adressé à la nation pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de l'indépendance, le résultat de l'acte d'autodétermination est, conformément au paragraphe 2 de l'article XXI de l'Accord de New York, légalement définitif et irrévocable et ne saurait être annulé par qui que ce soit, sous quelque prétexte que ce soit.

138. Je voudrais saisir cette occasion de dire toute la gratitude du Gouvernement et du peuple indonésiens envers le Secrétaire général et son représentant spécial, l'ambassadeur Ortiz-Sanz, pour leur assistance et leur coopération précieuses dans la mise en oeuvre de l'Accord de New York. Ainsi se clôt pacifiquement un différend qui opposait de longue date deux pays, l'Indonésie et les Pays-Bas. Nous apprécions aussi à sa juste valeur le fait que dans l'exécution de cette tâche importante mon gouvernement a toujours bénéficié de la coopération et de la compréhension du Gouvernement néerlandais.

139. Le Gouvernement indonésien s'est maintenant mis sérieusement à l'oeuvre en vue de développer l'Irian occidental, non seulement parce que son devoir national est d'assurer le progrès de son propre peuple, mais aussi parce qu'il s'agit d'une tâche de la plus haute importance du point de vue humanitaire.

140. A cet égard, l'Indonésie est heureuse de bénéficier de l'entière coopération du Gouvernement néerlandais qui est prêt à lui accorder une aide financière spéciale par l'intermédiaire d'un fonds — qui fait actuellement l'objet de discussions avec la Banque asiatique de développement à Manille — pour accélérer le développement de l'Irian occidental dans le cadre du plan quinquennal de développement indonésien. Il va sans dire que mon gouvernement est prêt à accueillir l'aide de toutes les autres nations intéressées, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

141. J'en arrive maintenant à mes conclusions. Cette année 1969 restera dans les mémoires pour avoir offert l'exemple de tout ce que les hommes peuvent réaliser lorsqu'ils sont inspirés par un dévouement profond au but qu'ils veulent atteindre. Je fais allusion aux succès remarquables remportés par la science et la technique qui ont dévoilé les secrets qui entouraient l'espace et les corps célestes lointains, et tout particulièrement à l'exploit magnifique et audacieux qui a permis à l'homme de poser le pied sur la surface de la Lune. Mais comme ce triomphe serait plus grand si tant de tenace dévouement au service

d'un seul but pouvait être appliqué à résoudre les immenses problèmes que posent la paix et la sécurité, la pauvreté et le développement, la liberté et la dignité de l'homme sur terre !

142. Il y a près de 25 ans, alors que le monde portait encore les stigmates de la guerre, l'humanité a entrepris collectivement un effort méritoire pour commencer une vie nouvelle. Cet effort a trouvé son expression dans la Charte des Nations Unies. Les années qui se sont écoulées depuis nous ont apporté des succès et des échecs. Même dans le succès, nous ne cessons d'être préoccupés par la faiblesse de l'Organisation des Nations Unies, et pourtant, lorsque nous connaissons l'échec, nous restons confiants dans sa force.

143. Tous, nous restons dévoués à la recherche commune de la paix, du progrès et de la prospérité. La tranche de la population mondiale pour laquelle une paix véritable a le plus de prix est la jeunesse, car son destin même est en jeu. Nous avons tous observé l'agitation qui règne parmi les jeunes de toutes les parties du monde. Ce sont eux qui hériteront du monde de demain, et nous croyons qu'il faut prendre les mesures appropriées pour satisfaire leurs aspirations et les aider à adapter leur vision à une perspective progressiste du monde, qui bénéficiera du double apport de notre savoir et de notre expérience. C'est ainsi que nous pourrons jeter un pont entre les générations et inspirer aux générations futures un esprit vraiment constructif. Dans cet esprit, ma délégation appuie l'idée, dont le principe a été accepté par la Commission préparatoire pour le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies, de compléter la session commémorative de l'an prochain par une assemblée mondiale de la jeunesse, dédiée aux Nations Unies de demain.

144. En conclusion, permettez-moi de vous assurer que l'Indonésie continuera de défendre les principes élevés de la Charte et d'appuyer tout ce qui sera entrepris pour accroître l'efficacité de l'Organisation dans ses efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales et assurer le bien-être des hommes du monde entier.

145. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud dans l'exercice de son droit de réponse.

146. M. MULLER (Afrique du Sud) [*traduit de l'anglais*] : Au cours de la discussion générale, un certain nombre d'allusions critiques ont été faites à la question du Sud-Ouest africain. Je regrette qu'une fois de plus les critiques aient été formulées dans une méconnaissance complète de la situation telle qu'elle existe, tant du point de vue du droit que de celui des faits.

147. Je repousse de la manière la plus catégorique les accusations qui ont été portées contre mon gouvernement. Elles sont sans fondement objectif et constituent une injustice envers un Etat Membre qui contribue honnêtement et avec efficacité au bien-être d'une vaste région du continent africain. A vrai dire, dans un monde qui serait moins en proie aux conflits idéologiques, l'Afrique du Sud serait louée et non condamnée pour son oeuvre au Sud-Ouest africain.

148. Mais je n'ai pas l'intention de traiter du fond des accusations lancées par un certain nombre d'orateurs au cours de cette discussion, ni de relever les affirmations erronées qui ont émaillé leurs remarques. Au lieu de cela, j'ai décidé d'adresser au Secrétaire général une lettre dans laquelle j'expose en détail la réaction de mon gouvernement devant des accusations de cette nature. Cette lettre, qui constituera aussi notre réponse à la résolution 269 (1969) adoptée par le Conseil de sécurité le 12 août 1969, sera d'ici peu remise par mes soins au Secrétaire général.

149. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais remercier les représentants permanents du Lesotho et de la Norvège et les Ministres des affaires étrangères de Madagascar et de l'Indonésie des compliments qu'ils ont bien voulu m'adresser.

La séance est levée à 17 h 35.